

**BAREME DES HONORAIRES**  
*Transactions Immobilières, Gestions, Locations*  
*A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2023*  
*Honoraires TTC sur la base de prix net vendeurs (1)*

<b>Transactions</b>	
Prix de Vente TTC (TVA 20%)	Honoraires TTC (TVA 20%) à la charges du vendeur
Inférieur à 155 000 €	8 % avec un minimum de 10 000 €
155 001 à 200 000 €	Maximum 6.5 %
200 001 à 300 000 €	Maximum 6 %
300 001 à 500 000 €	Maximum 5.5 %
Au-delà de 500 001 €	Maximum 5 %
<b>Commerces et Terrains</b>	Maximum 8 %
<b>Box et Parking</b>	2 500 €
<b>Estimation</b>	120 €
<b>Locations</b>	
<b>PROPRIETAIRE</b>	<b>LOCATAIRE</b>
Honoraires de visites, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	
10 € du m2	10 € du m2
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	
3 € du m2	3 € du m2
<b>Gestion</b>	
Gestion	5.84 % HT des sommes encaissées
Assurance Loyers Impayés	2.10 % des loyers encaissés (révisable par l'assureur)
<b>Locaux Commerciaux</b>	
Honoraires	10 % HT du loyer triennal hors charges
Rédaction du Bail	500 € HT

*Nous rappelons à notre aimable clientèle que les honoraires d'un agent immobilier ne sont dus qu'à la réalisation effective de la transaction. La remise d'une facture est obligatoire*

*(1) TVA au taux en vigueur inclus*